

Délibération : N°2025-12-11 : 48

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le jeudi 11 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX :

Point à l'ordre du jour : Approbation des appels à projets CVEC

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	26
Membres présents :	24
Dont membres ayant voix délibérative :	16
Membres représentés ayant voix délibérative :	8
Quorum :	13

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président du Conseil d'Administration demande aux membres de se prononcer :

<u>Le résultat du vote est le suivant :</u>	
Membres présents ou représentés :	24
Pour : 24 voix	
Contre : 0 voix	
Abstention : 0 voix	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve : **Les appels à projets CVEC pour un montant de 9 854,38€ avec 24 voix pour.**

Fait à Montpellier, le 16 décembre 2025
Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX



Transmise à la Rectrice le : 18/12/2025

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.